
Compte-rendu de la réunion du 29 juin 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté légalement convoqué le 23 juin 2023 s'est réuni au siège de la Communauté, 8 avenue des Alliés à Montbéliard, sous la présidence de Monsieur Charles DEMOUGE, Président.

PRESENTS :

M. Charles DEMOUGE, M. Damien CHARLET, M. Daniel GRANJON, M. Pierre Aimé GIRARDOT, Mme Marie-France BOTTARLINI CAPUTO, M. Alexandre GAUTHIER, Mme Magali DUVERNOIS, M. Didier KLEIN, M. Renaud FOUCHE, M. Jean-Louis NORIS, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Jean ANDRE (jusqu'au point 8-2, puis pouvoir à M. Jean-Luc GUYON) , Mme Sophie RADREAU, M. Joël VERNIER, M. Jean FRIED, Mme Agnès MARTIN, M. Arnaud ROTA, M. Martial BOURQUIN (jusqu'au point 4-8, pouvoir à M. Damien CHARLET à partir du point 6-3), Mme Céline DURUPHTY, M. Alain MONNIEN, M. Pascal TOURNOUX, M. Samuel GOMES, M. Jean-Luc GUYON, M. Jean-Luc MARTINO, M. Jean-Luc PETIOT, Mme Samia MESSAOUDI, M. Philippe MAURO (jusqu'au point 8-3, puis pouvoir à Mme Samia MESSAOUDI) , M. Roland THIERRY, M. Claude PERROT, M. Guy BARBIER, Mme Gladys DEUSCHER, M. Matthieu BLOCH, M. Christian QUENOT, M. Christophe DALONGEVILLE, Mme Sophie ROBERT, M. Marc TIROLE, M. Yanick GENIN, M. Philippe GASSER, Mme Carole THOUESNY (jusqu'au point 6-1, puis pouvoir à M. TIROLE), M. Philippe LACROIX, M. Christian PILEYRE, M. André DUFRESNES, Mme Marielle BALLAY, Mme Véronique PERRIOD, M. Mathieu MOINE, M. José ANTUNES, M. Christian MAILLARD, M. Jean-Paul MUNNIER, M. Robert GRILLON, M. Alphonse RICHARD, M. Patrick FROEHLI (absent pour le point 1, pouvoir à M. Jean-Louis NORIS), M. Jean-Pierre HOCQUET, M. Christian METHOT, Mme Christine SCHMITT, M. Christophe FROPPIER, Mme Héléne MAITRE, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Eric LANCON, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Mathieu KALYNTSCHUK, M. Gilles BOURDOIS-RISSE, Mme Marie-Line LEBRUN, M. Thierry BOILLOT, M. Denis ARNOUX, M. Philippe MATHIEU, Mme Joëlle MATTERA, M. Jacques PELLICIOLI, M. Georges HABERSTICH, M. Frédéric TCHOBANIAN, M. Daniel BUCHWALDER, Mme Lysiane MABIRE, M. Denis TISSERAND, M. Pascal PAVILLARD, M. Albert MATOCQ-GRABOT (jusqu'au point 6-1), Mme Pascale MERCIER, M. Michel BOGAERT, M. Eric SALAS, M. Philippe GAUTIER, Mme Dominique DANGEL, Mme Claude Françoise SAUMIER, M. Dominique BOUVERESSE, M. Anselme DESMIRAZ, M. Patrick LECHINE, M. Christian HIRSCH, Mme Martine VOIDEY, M. Christian BEAUFILS. M. Lino PALISTRI (suppléant M. Alain SYLVANT).

ABSENTS, EXCUSES :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET (pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER), Mme Mélanie DAF (pouvoir à Mme Céline DURUPHTY), Mme Zina GUEMAZI (pouvoir à M. Alain MONNIEN), M. David BARBIER (pouvoir à M. Jean FRIED), M. Philippe CLAUDEL (pouvoir à Mme Véronique PERRIOD), M. Daniel MORNARD (pouvoir à M. Jacques PELLICIOLI), Mme Zahia LAZAAL (pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER), Mme Danièle HUGENDBLER (pouvoir à Mme Agnès MARTIN), Mme Marilyn PERNOT (pouvoir à M. Jean-Pierre HOCQUET), M. Karim DJILALI (pouvoir à M. Olivier TRAVERSIER), Mme Ghenia BENSAOU (pouvoir à Mme Gisèle CUCHET), Mme Nora ZARLENGA (pouvoir à M. Christophe FROPPIER), Mme Catherine MEUNIER (pouvoir à M. Charles DEMOUGE), Mme Marilyne HASSENFRAZ (pouvoir à M. Denis ARNOUX), Mme Laurence DEVAUX (pouvoir à M. Philippe MATHIEU), M. Jacques DEMANGEON (pouvoir à M. Daniel GRANJON), Mme Nadine MERCIER (pouvoir à Mme Claude Françoise SAUMIER), M. Claude STIQUEL (pouvoir à Mme Dominique DANGEL). Mme Christine BOSCHI, M. Gérald GROSCLAUDE, M. Valère NEDEY.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre GAUTHIER

1 - Installation de Monsieur Gilles RIGOULOT en qualité de Conseiller Communautaire suppléant de la commune de Raynans

Le Conseil Communautaire procède à l'installation de Monsieur Gilles RIGOULOT en qualité de Conseiller Communautaire suppléant de la commune de Raynans.

3-1 - Rapports annuels du délégataire des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022 (rapport loi Mazeaud)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- prend acte des rapports du délégataire des services de l'eau et de l'assainissement joints à la délibération.

4-1 - Comptes de gestion 2022 - Budget Général et Budgets Annexes de Pays de Montbéliard Agglomération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- adopte successivement les comptes de gestion 2022 du Budget Général et des Budgets Annexes – Service des Eaux (2 budgets), Service de l'Assainissement (2 budgets), Service des Ordures Ménagères (3 budgets), Immobilier Locatif, Zones d'activités (2 budgets), Transports et Services à la Personne.

4-2 - Compte Administratif 2022 - Budget Général - Adoption

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (79 voix « pour », 28 abstentions) :

- adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Général.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-3 - Compte Administratif 2022 - Budget Annexe du Service des Eaux (ancienne DSP) - Adoption

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (56 voix « pour », 2 « contre », 49 abstentions) :

- adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe du Service des Eaux (ancienne DSP).

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-4 - Compte Administratif 2022 - Budget Annexe du Service des Eaux (nouvelle DSP) - Adoption

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (58 voix « pour », 49 abstentions) :

- adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe du Service des Eaux (nouvelle DSP).

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-5 - Compte Administratif 2022 - Budget Annexe du Service de l'Assainissement (ancienne DSP) - Adoption

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (56 voix « pour », 2 « contre », 49 abstentions) :

- adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe du Service de l'Assainissement (ancienne DSP).

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-6 - Compte Administratif 2022 - Budget Annexe du Service de l'Assainissement (nouvelle DSP) - Adoption

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (58 voix « pour », 49 abstentions) :

- adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe du Service de l'Assainissement (nouvelle DSP).

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-7 - Compte Administratif 2022 - Budget Annexe du Service des Ordures Ménagères (secteur de la Vallée du Rupt) - Adoption

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (77 voix « pour », 30 abstentions) :

- adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe du Service des Ordures Ménagères (secteur de la Vallée du Rupt).

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-8 - Compte Administratif 2022 - Budget Annexe du Service des Ordures Ménagères (secteur des Trois Cantons) - Adoption

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (77 voix « pour », 30 abstentions) :

- adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe du Service des Ordures Ménagères (secteur des Trois Cantons).

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-9 - Compte Administratif 2022 - Budget Annexe du Service des Ordures Ménagères (autres secteurs) - Adoption

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (77 voix « pour », 30 abstentions) :

- adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe du Service des Ordures Ménagères (autres secteurs).

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-10 - Compte Administratif 2022 - Budget Annexe de l'Immobilier Locatif - Adoption

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (61 voix « pour », 46 abstentions) :

- adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de l'Immobilier Locatif.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-11 - Compte Administratif 2022 - Budget Annexe de la Zone d'activités du Charmontet - Adoption

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (74 voix « pour », 33 abstentions) :

- adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de la Zone d'activités du Charmontet.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-12 - Compte Administratif 2022 - Budget Annexe de la Zone d'activités de Technoland I - Adoption

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (74 voix « pour », 33 abstentions) :

- adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de la Zone d'activités de Technoland I.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-13 - Compte Administratif 2022 - Budget Annexe des Transports - Adoption

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (76 voix « pour », 2 « contre », 29 abstentions) :

- adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe des Transports.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

4-14 - Compte Administratif 2022 - Budget Annexe des Services à la Personne - Adoption

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (78 voix « pour », 29 abstentions) :

- adopte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe des Services à la Personne.

4-15 - Affectation des résultats dégagés au Compte Administratif 2022 - Budget Général et Budgets Annexes de Pays de Montbéliard Agglomération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (80 voix « pour », 29 abstentions) :

- approuve l'affectation des résultats dégagés au Compte Administratif 2022 du Budget Général et des Budgets Annexes de PMA.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

10-1 - PLH - Délégation de la compétence "gestion des aides à la pierre" - Prorogation de la convention 2018-2023 avec l'Etat pour une année supplémentaire en 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise le Président à solliciter la prorogation en 2024 de la convention 2018-2023 signée avec l'Etat pour la gestion par délégation des aides à la pierre,
- autorise le Président à signer les avenants correspondants.

10-2 - PLH - Volet amélioration du parc privé - 4^{ème} affectation de subventions communautaires 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 22 845 €,
- autorise le Président à signer tout document afférent à ces attributions.

11-1 - Fonds d'Initiative Etudiant (FIE) 2023 - Deuxième affectation de crédits

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide l'attribution des aides proposées par la Commission FIE pour un montant de 512 € en fonctionnement et 200 € en investissement.

12-1 - Tour Olympique du Pays de Montbéliard - Affectation de crédits

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise l'individualisation des crédits correspondants aux subventions proposées dans la délibération.

12-2 - 38^{ème} édition du Lion - Subvention complémentaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise le versement d'une subvention complémentaire de 3 300 € au FCSMO Athlétisme pour l'organisation du Championnat de France de semi-marathon dans le cadre de la 38^{ème} édition du Lion.

12-3 - Cité de l'Emploi - 4^{ème} affectation de crédits

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- prend acte et approuve les dispositions de la délibération,
- autorise l'attribution des subventions telles que figurant dans le tableau de la délibération et individualise les crédits correspondants.

1-1 - PLH - Volet NPNRU - Première affectation de crédits

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- procède à l'affectation de crédits de 55 150 € pour l'opération de restructuration de 64 logements 10/16 rue Massenet, MO NEOLIA,
- procède à l'affectation de crédits de 55 150 € pour l'opération de restructuration de 29 logements 2/6 rue Ravel, MO NEOLIA.

2-1 - Transports urbains - Bilan et perspectives de la mise en oeuvre expérimentale du service tad'Y Nord-Est du Pays de Montbéliard vers l'espace médian

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide la poursuite de l'expérimentation et l'évolution du service de transport à la demande entre le secteur Nord-Est de PMA et l'espace médian, du 1^{er} juillet 2023 au 7 janvier 2024, dans les conditions énoncées dans la délibération.

2-2 - Association Trans Europe TGV - Participation de Pays de Montbéliard Agglomération à des projets complémentaires

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide la participation de PMA aux 3 projets proposés sous réserves des inscriptions budgétaires,
- autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3-2 - Travaux de renaturation de la Savoureuse à Nommay - Délégation d'attribution au Président pour l'attribution et la signature du marché

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- donne exceptionnellement délégation au Président pour attribuer et signer le marché lancé le 2 juin 2023.

3-3 - Convention entre Pays de Montbéliard Agglomération et des propriétaires pour l'établissement de servitudes pour des réseaux d'assainissement et d'eau potable en domaine privé - Autorisation de signer les conventions dans la limite d'une indemnisation maximale de 2 000 € par propriétaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise le Président à signer les conventions pour instaurer les servitudes de passage au profit de PMA sur les tracés des réseaux d'assainissement, d'eau potable, aux ouvrages associés ou chemins d'accès aux ouvrages, sans versement d'indemnisation, et à procéder à toutes les formalités en découlant,
- autorise le Président à signer les mêmes conventions pour instaurer les servitudes de passage avec versement d'indemnisation pour le propriétaire dans la limite de 2 000 € par propriétaire, et à procéder à toutes les formalités en découlant.

4-16 - Budget Général - Décision Modificative n° 1 - Réajustements budgétaires en investissement par virement de crédits entre chapitre

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- adopte la Décision Modificative n° 1 du Budget Général,
- autorise le Président à signer les conventions de dépenses et de recettes ainsi que les conventions (et avenants) d'objectifs et de moyens à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette présente Décision Modificative.

4-17 - Ajustement des autorisations de programme et crédits de paiement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- actualise les autorisations de programme et leurs crédits de paiements conformément aux montants indiqués dans la délibération.

4-18 - Adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- adopte le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024 pour tous les budgets de PMA soumis actuellement à la M14,
- renvoie à des Conseils de Communauté ultérieurs les adoptions des préalables indispensables au passage à la M57.

4-19 - Remboursement par PMA du montant des créances irrécouvrables d'eau potable et d'assainissement des communes et Syndicats ayant transféré leurs résultats budgétaires en totalité à l'Agglomération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve le remboursement du montant des créances irrécouvrables d'eau potable et d'assainissement des anciennes autorités organisatrices (communes et Syndicats) ayant transféré l'intégralité de leurs résultats budgétaires à l'Agglomération,
- autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

4-20 - Fixation des tarifs des bars de l'Axone

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- adopte les tarifs variables figurant dans la délibération.

4-21 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- se prononce favorablement sur les modifications de postes énoncées dans la délibération.

4-22 - RIFSEEP - Mise à jour des plafonds pour les cadres d'emploi des administrateurs et des auxiliaires de puériculture

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide les nouveaux maxima proposés dans la délibération,

- valide l'application de la présente délibération à compter du 1^{er} juillet 2023 aux cadres d'emplois concernés.

4-23 - Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- désigne en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :
 - Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
 - Monsieur Christian BAUZERAND, magistrat administratif ;
 - Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
 - Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
 - Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;
- étant précisé que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion ;
- fixe à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
 - fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe à la délibération ;
 - adopte la charte de l'élu local telle que définie en annexe à la délibération ;
 - autorise le Président à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

5-1 - Avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'Association de l'Eglise Protestante Unie de Montbéliard pour la mise en valeur touristique du Temple Saint-Martin

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise le Président à signer le projet d'avenant de prolongation figurant en annexe à la délibération.

6-1 - Pavillon de valorisation du théâtre antique de Mandeure - Concours de maîtrise d'œuvre - Composition du jury de concours et modalités de dépôt des listes de candidats à la Commission d'Appel d'Offres spécifique - Délégation au Président pour fixer la liste des candidats admis à concourir - Délégation au Président pour désigner le lauréat du concours

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- arrête la composition du jury de concours comprenant la Commission d'Appel d'Offres spécifique et les membres ayant une qualification particulière en lien avec le présent concours,
- décide que les listes de candidats à l'élection précitée seront déposées sous format papier auprès du Président au cours de la suspension de séance qui interviendra juste à l'issue du vote de la présente,
- attribue au Président les délégations précitées.

6-2 - Pavillon de valorisation du théâtre antique de Mandeure - Concours de maîtrise d'œuvre - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique composant le jury de concours

Après une suspension de séance de 10 minutes, une seule liste est déposée :

Titulaires	Suppléants
Alexandre GAUTHIER	Marie-Line LEBRUN
Jean-Pierre HOCQUET	Marie-France BOTTARLINI-CAPUTO
Claude PERROT	Dominique BOUVERESSE
Jean-Paul MUNNIER	Robert GRILLON
Mathieu KALYNTSCHUK	Sidonie MARCHAL

Il est ensuite, sur demande du Président, fait usage du système de vote électronique pour procéder au vote à bulletin secret. Le résultat est le suivant :

- Votants : 106
- Blancs ou nuls : 1
- Exprimés : 105
- Majorité absolue : 53

La liste n° 1 a obtenu 105 voix. La Commission d'Appel d'Offres spécifique composant le jury de concours pour le pavillon de valorisation du théâtre antique de Mandeure est donc la suivante :

Titulaires	Suppléants
Alexandre GAUTHIER	Marie-Line LEBRUN
Jean-Pierre HOCQUET	Marie-France BOTTARLINI-CAPUTO
Claude PERROT	Dominique BOUVERESSE
Jean-Paul MUNNIER	Robert GRILLON
Mathieu KALYNTSCHUK	Sidonie MARCHAL

6-3 - Animation du patrimoine - Tarifs du fort du Mont-Bart - Automne 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- se prononce favorablement sur les propositions de prix de vente des produits pour la boutique,
- se prononce favorablement sur les propositions de tarifs d'entrée pour les animations et les tarifs de location.

L'ensemble de ces prix et tarifs sera appliqué dès la mise en place effective de la régie de recettes afférente.

6-4 - Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique - Dispositions tarifaires applicables pour l'année scolaire 2023-2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- opte pour un tarif 2023-2024 sans augmentation (selon grille tarifaire différenciée en annexe à la délibération),

- reconduit la dégressivité accordée aux membres d'une même famille inscrits au Conservatoire (rappel : - 5 % pour 2 personnes, - 7 % pour 3 personnes, - 10 % pour 4, - 12 % pour 5 et - 15 % pour 6, frais de dossier à la 1ère inscription facturés une seule fois par famille),
- maintient une réduction à 50 % pour les bas revenus sur présentation de la feuille d'imposition ou de non-imposition et sur la base d'un Revenu Brut Global correspondant ou inférieur à un SMIC foyer (SMIC foyer annuel = SMIC x 13 – 10 %) (source Centre des Impôts),
- autorise le Président à signer un avenant à la convention qui lie PMA à l'ANCV, (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) afin de donner la possibilité aux familles de régler leur facture du Conservatoire en Chèques Vacances.

8-1 - Avenant n° 5 au contrat de concession de service public "NUMERICA" - Prorogation du terme de la DSP - Autorisation de signer

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (106 voix « pour », 1 abstention) :

- autorise le Président à signer l'avenant n° 5 (figurant en annexe à la délibération).

8-2 - ZAC "Extension de Technoland" - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (84 voix « pour », 24 abstentions) :

- approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité établi au 31 décembre 2022.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

8-3 - Inventaire des Zones d'activités Economiques (ZAE) - Loi Climat et Résilience

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- arrête l'inventaire des ZAE joint à la délibération, établi conformément aux dispositions de la loi Climat et Résilience du 20 août 2021.

8-4 - Concession d'aménagement "PSA SUD" - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (87 voix « pour », 19 abstentions) :

- approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité joint à la délibération, établi au 31 décembre 2022.

Sur demande du Président, il a été fait usage du système de vote électronique.

9-1 - Règlement d'attribution des aides financières en matière de santé

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (96 voix « pour », 11 abstentions) :

- valide le nouveau règlement d'attribution des aides en matière de santé joint à la délibération.

9-2 - Règlement intérieur de SYNAPSE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide le règlement intérieur de SYNAPSE joint à la délibération.

Fait à Montbéliard le 29 juin 2023

Le Président

Le Secrétaire de séance